



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS.

Absents : Jean-Yves MODENEL, Lylian JUDON

Date de convocation : 14 septembre 2022

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

055 2022

OBJET DE LA DELIBERATION RET TARIF CANTINE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'avec les augmentations de tous les aliments, le prix de la cantine n'est plus satisfaisant pour permettre de continuer à acheter un maximum local et de permettre aux enfants de manger correctement et dans un souci d'harmonisation du RET.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de la cantine à 2,90€ à partir du 1^{er} octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'augmenter la cantine de Valuéjols à 2,90€ le repas enfant à partir de 1^{er} octobre 2022 et charge Monsieur le Maire de faire appliquer ce nouveau tarif.

Certifié exécutoire
Le Maire
Christophe VIDAL
Publiée et transmise le 21 septembre 2022